

220C2462
FR0011992700-FS0758

15 juillet 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

ATEME
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juillet 2020, la société Otus Capital Management Limited¹ (29 Queen Anne's Gate, Londres, SW1H 9BU, Royaume-Uni), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 juillet 2020, le seuil de 10% du capital de la société ATEME et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 038 543 actions ATEME représentant autant de droits de vote, soit 9,89% du capital et 8,40% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Regents of the University of Michigan	690 493	6,58	690 493	5,59
Maga Micro Cap Fund	214 575	2,04	214 575	1,74
Crown/Otus Equities Europe Segregated Portfolio	133 475	1,27	133 475	1,08
Total Otus capital Management Limited	1 038 543	9,89	1 038 543	8,40

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ATEME sur le marché.

¹ Otus Capital Management Limited (*Private Limited Company*), agit comme « *general partner* » de Otus Capital Management L.P. (*Limited Partnership*) qui agit en qualité de « *discretionary investment manager* » pour le compte des fonds cités ci-après.

² Sur la base d'un capital composé de 10 500 751 actions représentant 12 358 640 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.